**Séance du Conseil de Ville**
**du 27 septembre 2021, à 19 heures**
**Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 07 / 2021**

1. Communications de la Présidente du Conseil de Ville
2. Appel
3. Procès-verbal no 6 du 30 août 2021
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal
6. Modification du règlement communal concernant le montant des indemnités versées aux autorités, jetons de présence et vacations
7. Rapport de gestion 2020 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED)
8. Crédit de Fr. 1'360'000.- pour la réalisation de la passerelle de Morépont en lien avec le projet « Delémont marée basse »
9. Crédit d'études de Fr. 220'000.- pour développer le projet de réaménagement de la place Roland-Béguelin et de la zone de rencontre de la Vieille Ville
10. Développement de l'interpellation 3.05/21 - "Une police de proximité à Delémont : des réponses", PS, Mme Agnès Maeder
11. Réponse à la question écrite 2.04/21 - "Artisanat non grata ?", PS, M. Diego Tomaselli
12. Réponse à la question écrite 2.05/21 - "Insertion des chômeurs sur le marché du travail, que propose la Commune de Delémont ?", PS, Mme Clarisse Levet Michel
13. Divers

## 1. COMMUNICATIONS

**Mme Florine Jardin**, présidente, ouvre la séance et salue les membres présents. Elle rappelle les mesures sanitaires à respecter, notamment le port du masque en permanence, y compris à la tribune. De plus, elle informe de la démission de Mme Camille Borruat, PDC-JDC, remplacée par M. Jean-François Gigon, M. Vincent de Carlo devenant suppléant. En outre, Mme Jardin rappelle la durée des exposés limitée à cinq minutes, sauf pour les questions orales ; elle peut être prolongée sur décision du Législatif. Dans ce cadre, selon décision du Bureau du Conseil de Ville, si un intervenant ne respecte pas son temps de parole, il sera interrompu et prié de conclure ses propos. S'il le souhaite, il peut demander une prolongation de cinq minutes avant de prendre la parole et elle sera votée.

## 2. APPEL

39 membres sont présents.

***Conseil de Ville***
Mme Florine **Jardin**, présidente, Mme Gaëlle **Frossard**, 1ère vice-présidente, M. Khelaf **Kerkour**, 2e vice-président, M. Pascal **Domont**, Mme Magali **Rohner**, scrutateurs.

Mme, M., Christophe **Badertscher**, Marie **Blandino**, Jeanne **Boillat**, Pierre **Brulhart**, Pierre **Chételat**, Laurent **Crevoisier**, Gaëtan **Farron**, Pierre-Alain **Fleury**, Patrick **Frein**, Michel **Friche**, Jean-François **Gigon**, Christophe **Günter**, Agnès **Maeder**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Claude **Noirjean**, Chloé **Parrat**, Pauline **Rais**, Marc **Ribeaud**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Jude **Schindelholz**, Tania **Schindelholz**, Annie **Schneider**, Laurence **Studer**, Mehmet **Suvat**, Gabriel **Villemin**.

Sont excusés et remplacés
M. Iskander Ali est remplacé par M. Maël **Bourquard**

Mme Sophie Chevrey-Schaller est remplacée par Mme Zoé **Scrima**
M. Patrick Claude est remplacé par M. Grégoire **Mertenat**
M. Jérôme Corbat est remplacé par M. Sokha **Chear**
M. Besim Hoxha est remplacé par M. Diego **Tomaselli**
M. Thierry Kamber est remplacé par Mme Clarisse **Levet Michel**
M. Célien Milani est remplacé par M. Payman **Khandouzi**

**Sont excusés**
MM. Alexandre Kaiser, Vincent Nicoulin.

***Conseil communal***
- Mme Jeanne **Beuret**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- M. Ernest **Borruat**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

***Chancellerie communale, huissier***
Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
M. Roland **Moritz**, huissier

## 3. PROCÈS-VERBAL NO 6 DU 30 AOUT 2021

Le procès-verbal no 6 du 30 août 2021 est accepté à la majorité évidente.

## 4. QUESTIONS ORALES

**Mme Florine Jardin**, présidente, rappelle que chaque conseiller de Ville dispose d'une minute pour poser sa question, à laquelle le Conseil communal y répond durant deux minutes au maximum.

**Mme Magali Rohner**, Alternative de gauche, revenant sur la sortie de Régiogaz SA par la Ville à fin septembre 2021, sous réserve d'un référendum, souhaite savoir où en sont les relations entre les communes restant dans la société et les Services industriels. Ont-elles pris contact avec Delémont et quelle sera la situation dès le 1er octobre ?

**Mme Murielle Macchi-Berdat** informe que les communes, si elles contestaient les motifs de résiliation avec effet immédiat et demandaient des explications que la Ville a fournies, n'ont jamais évoqué des difficultés à trouver un autre partenaire au 1er octobre. Par un courrier à mi-septembre, ces communes ont admis que la collaboration entre Régiogaz SA et Delémont n'était plus possible et qu'elles pourraient, dans le cadre d'un arrangement à l'amiable, entrer en matière sur le principe d'une résiliation du contrat de prestations à fin 2021, leur permettant ainsi de trouver une solution de remplacement. Vu ce revirement de situation, le Conseil communal a salué cette volonté de sortir à l'amiable de la crise actuelle, tout en rappelant les conditions des Services industriels d'être seuls intervenants sur les réseaux jusqu'à fin décembre, que les ordres de travail soient dûment remplis, que les actions soient transférées aux communes moyennant certaines conditions de cession et que l'approvisionnement de Delémont prenne fin à la même date. Leur position est attendue.

**Mme Magali Rohner** est satisfaite.

**M. Pascal Domont**, PLR, à la suite de la publication de la brochure *Recommandations pour les déchets encombrants* et saluant la présence du Service UETP lors du marché, relève l'absence de la traduction en allemand. Il se demande si les habitants allemands sont insuffisamment représentés à Delémont et pourquoi la Ville a renoncé aux explications dans cette langue, pourtant nationale.

**M. Ernest Borruat** précise que pour une question de place et par volonté d'aller à la rencontre des minorités linguistiques, la Ville a renoncé à la traduction en allemand, estimant que les germanophones avaient des enfants en âge de scolarité, des liens suffisants avec la population ou des connaissances en français pour comprendre la brochure. Pour l'avenir, la langue allemande sera prise en compte.
**M. Pascal Domont** est satisfait.

**M. Pierre Chételat**, PLR, vu la hausse importante du prix du gaz, généralisée en raison de la reprise économique, estime que la production de biométhane contribuerait à diminuer l'impact de cette hausse, trois centrales de biogaz ayant vu le jour en Ajoie en 2020. Il souhaite donc connaître la position de Delémont

quant à cette énergie dont la quantité pour la vallée est estimée à quelque 40 ou 50 GWh. La production de cette énergie permet d'en maîtriser le prix.

**Mme Murielle Macchi-Berdat** confirme que la hausse du prix du gaz est généralisée au niveau mondial, toutefois sans être aussi fulgurante que celle de Régiogaz SA. Une consultation des distributeurs suisses révèle des augmentations de 40 % pour la plus forte. D'autres distributeurs maintiennent leurs prix voire les diminuent, en raison d'achats structurés, ce que les Services industriels auraient précisément souhaité mettre en place. La Ville n'est pas opposée au biogaz, énergie qui fait partie de sa stratégie énergétique, mais il est développé sous forme d'électricité, étant donné que son utilisation dans un réseau de gaz oblige une combinaison avec le gaz naturel. De plus, le développement du biogaz ne devrait pas intervenir au détriment d'autres énergies renouvelables, comme le chauffage à distance, par exemple.

**M. Pierre Chételat** est partiellement satisfait.

**Mme Clarisse Levet Michel**, PS, revenant aux réactions des habitants du quartier des Arquebusiers face au plan spécial de ce secteur, demande au Conseil communal s'il a pris note de l'inquiétude des riverains et comment il entend la prendre en considération dans la suite du processus.

**M. Ernest Borruat** indique qu'une information aux habitants a eu lieu à fin août pour présenter le résultat du concours. L'élaboration du plan spécial interviendra par un processus participatif sur plusieurs séances, au cours duquel les riverains pourront faire valoir leurs arguments. Toutefois, M. Borruat met en exergue les nouvelles dispositions de la LAT, exigeant une certaine densité dans ce projet.

**Mme Clarisse Levet Michel** est satisfaite.

**M. Michel Friche**, PLR, relevant les résultats du scrutin relatif au mariage pour tous, souligne l'engagement de l'Exécutif dans cette campagne, par communiqué de presse et en dressant le drapeau multicolore sur la façade de l'Hôtel de Ville. Vu la sensibilité du sujet, il se demande si le Conseil communal n'aurait pas dû exercer son devoir de réserve et faire preuve de retenue lors de cette campagne. Quelle est sa stratégie en matière de communication lors de votations, d'autant que plusieurs citoyens ont regretté l'absence de neutralité de l'Exécutif ?

**M. Damien Chappuis**, maire, indique que le Conseil communal débat des objets en votation et, en cas d'unanimité, il informe de sa position par communiqué de presse. En l'occurrence, il a pris position publiquement, à l'instar du Conseil fédéral ou du Gouvernement lors de votations. De l'avis de M. Chappuis, le Conseil communal ne doit pas orienter la population mais donner son avis lorsqu'il est unanime.

**M. Michel Friche** n'est pas satisfait.

**Mme Tania Schindelholz**, Alternative de gauche, demande des explications concernant l'enlèvement, au Centre Pré-Guillaume, de la statue fontaine de Gérard Bregnard, dû à une mauvaise communication. La Ville a-t-elle pu récupérer cette œuvre et existe-t-il un inventaire des sculptures extérieures ?

**M. Ernest Borruat** confirme le retrait malencontreux de la sculpture et son découpage par un collaborateur de l'entreprise de génie civil censé réaliser une autre tâche. Ayant eu connaissance de cette erreur, le Service UETP, avec la collaboration du Service cantonal de la culture, a récupéré l'ensemble des éléments composant cette œuvre qui sera remontée ultérieurement. Le propriétaire du bâtiment assumera l'ensemble des frais liés à la reconstitution de la sculpture. Par ailleurs, toute déprédation d'une œuvre extérieure fait l'objet d'un signalement par les voyers, voire même par la population. M. Borruat renseignera Mme Schindelholz sur l'éventuel répertoire.

**Mme Tania Schindelholz** est satisfaite.

**M. Marc Ribeaud**, PS, souhaite connaître l'état d'avancement du plan climat, estimant nécessaire de tendre vers plus de sobriété. A titre d'exemple, il s'interroge sur le besoin en salles de sport et la nécessité de trois leçons hebdomadaires en intérieur, au détriment d'activités sportives dans la nature, et sur la nécessité de construire une troisième déchetterie dans la région. A son sens, les citoyens doivent revoir leur comportement et la Ville, de fait, ses plans d'investissement.

**M. Ernest Borruat** rappelle que les Services UETP et SID œuvrent à la concrétisation du plan climat, dont l'avancement dépend des phases de consultation. Ainsi, le document de synthèse du diagnostic et de la stratégie sera mis en consultation début octobre. Si, lors de l'élaboration de ce document, la Ville n'a pas pu rencontrer les principaux auteurs de l'idée, M. Borruat espère que cette consultation leur permettra de se manifester. Dans ce cadre, un questionnaire permettra aux intéressés de s'exprimer sur les objectifs et les mesures à retenir. Les résultats de la consultation définiront le plan d'actions et les ressources financières, en particulier pour sa mise en œuvre.

**M. Marc Ribeaud** est partiellement satisfait.

**M. Diego Tomaselli**, PS, juge inacceptable la récente hausse de tarifs annoncée par Régiogaz SA, la quatrième de l'année (+ 87.5 %), d'autant que certains distributeurs limitent leurs augmentations de prix voire les maintiennent. L'annonce de cette hausse à mi-septembre applicable dès octobre démontre la fragilité et l'inefficience de la société, qui n'a pas réussi à mettre en place la stratégie d'approvisionnement requise par la Ville depuis deux ans. Cette augmentation de tarifs nuira aux ménages, aux locataires et aux entreprises ou institutions publiques et parapubliques. Aussi, M. Tomaselli souhaite connaître les démarches prévues par le Conseil communal face à cette situation.

**Mme Murielle Macchi-Berdat**, rappelant la contribution considérable de Ville à Régiogaz SA, en dépit de l'absence de stratégie d'approvisionnement, estime la hausse non supportable pour les consommateurs dans la situation actuelle post-covid. La Ville a donc décidé d'absorber une partie de l'augmentation en recourant à son fonds de lissage, prenant en charge 1.1 ct sur les 2.1 cts d'augmentation prévue. Elle n'entend pas lisser totalement l'augmentation afin de ne pas créer un déséquilibre avec les autres communes, lesquelles ont également décidé d'absorber une part de cette hausse. Ce fonds est alimenté par les consommateurs eux-mêmes et le Conseil communal refuse de faire supporter ces charges par l'ensemble de la population. Les 1'200 clients du gaz ont reçu une lettre d'information annonçant cette hausse et recevront sous peu une communication du Conseil communal sur sa prise en charge partielle par le fonds de lissage, unique moyen légal à sa disposition.

**M. Diego Tomaselli** est satisfait.

**Mme Marie Blandino**, PCSI, relève que le terrain synthétique des Prés-Roses semble utilisé uniquement par des équipes de football, alors que le message au Corps électoral prévoyait une augmentation des plages horaires pour les entraînements d'autres clubs, par exemple le rugby. Elle souhaite donc savoir comment la Ville aménagera les heures d'utilisation du terrain synthétique et quelle place sera attribuée pour les sports d'équipes autres que le football.

**M. Claude Schluchter** rappelle l'engagement du Conseil communal à autoriser l'utilisation des terrains synthétiques pour le football et le rugby. Il relève que les SRD, avec ses 22 équipes (env. 400 membres) restent un partenaire privilégié, même si le club de rugby n'est pas mis de côté. Parallèlement, les écoles peuvent également utiliser ces terrains, tout comme les clubs régionaux, sur demande. M. Schluchter relève que les clubs sollicitent le même créneau horaire, entre 16 h et 21 h 30. La planification est réalisée par les SRD puis validée par le Service CSE et, dans ce cadre, des plages horaires sont réservées au club de rugby, qui peut également disposer du terrain des Traversins. A noter que ses matches et entraînements se déroulent également ailleurs.

**Mme Marie Blandino** est partiellement satisfaite.

**M. Laurent Crevoisier**, PS, souhaite savoir quand le Conseil communal publiera le résultat de l'analyse menée dans le cadre de sa motion 5.10/20 - "Egalité salariale au sein de la Municipalité, pour une procédure exemplaire".

**M. Damien Chappuis**, maire, indique que, dans le respect du délai légal de 12 mois, la Ville communiquera prochainement ce résultat par l'intermédiaire du *Delémont.ch*, pour informer l'ensemble de la population.

**M. Laurent Crevoisier** est satisfait.

**Mme Jeanne Boillat**, PS, indique que la vidéosurveillance est régulièrement citée dans les rapports sur l'activité générale de l'administration mais sans donner d'information sur son efficacité, à l'exception des points de collecte des déchets. Comme une réévaluation de cet outil doit intervenir tous les trois ans, Mme Boillat souhaite connaître l'appréciation du Conseil communal sur l'utilité de la vidéosurveillance et ses intentions pour le futur.

**M. Damien Chappuis**, maire, précise que cet outil pose d'une part un problème lié à la protection des données et, d'autre part, une question politique déterminant si cette méthode doit être utilisée pour surveiller et amender la population. Si l'installation de caméras s'impose aux écopoints notamment, le contrôle des images est du ressort de la Police qui consacre parfois plusieurs heures pour connaître les auteurs d'une infraction. A noter que durant les cinq derniers mois, la Police a effectué 60 dénonciations. Par ailleurs, des citoyens suggèrent également la pose de caméras dans certaines rues.

**Mme Jeanne Boillat** est satisfaite.

**M. Jean-François Gigon**, PDC-JDC, relève les risques d'accidents dus à l'étroitesse et à l'état déplorable du chemin des Vies-Sainte-Catherine donnant accès aux Prés-Roses, emprunté par des jeunes à vélo, en trottinette ou à pied, et par des automobilistes. Comme les travaux aux Prés-Roses sont achevés, M. Gigon s'interroge sur les raisons pour lesquelles le réaménagement du chemin comme itinéraire de mobilité douce n'a pas encore débuté, tout comme la création du nouvel accès routier.

**M. Ernest Borruat** rappelle la décision du Conseil de Ville en juin 2020 de réaliser l'accès aux Prés-Roses par le Centre A16 pour le trafic motorisé, laissant les Vies-Sainte-Catherine à la mobilité douce et au trafic agricole uniquement. M. Borruat détaille les étapes prévues et précise la fin des travaux pour le troisième trimestre 2022.

**M. Jean-François Gigon** est satisfait.

**Mme Laurence Studer**, UDC, outre le départ imminent du responsable des permis de construire, constate depuis quelque temps la démission de plusieurs collaborateurs occupant des postes à responsabilité au Service UETP. Différents employés témoignent d'une dégradation de l'ambiance au travail avec leur supérieur mais n'osent pas le dire ouvertement, préférant même, pour certains, une retraite. De l'avis de Mme Studer, un problème existe au sein du personnel communal et la création d'un poste de chef du personnel empire la situation. Que compte faire l'Exécutif pour y remédier ?

**M. Ernest Borruat** débattra de ce sujet tout prochainement avec le Conseil communal. En ce qui concerne le Service UETP en particulier, certains collaborateurs ont opté pour un changement d'orientation. M. Borruat indique avoir des contacts avec les employés de son département, où le travail est extrêmement intense et le niveau d'exigences élevé. En ce qui concerne le poste particulier lié aux permis de construire, M. Borruat indique que la titulaire a dû apprendre une partie de ce métier et se charger de l'introduction de Jurac, système informatisé pour le dépôt des permis de construire, ce qui a impliqué des heures supplémentaires. Cette collaboratrice ne souhaite pas poursuivre dans cette voie.

**Mme Laurence Studer** n'est pas satisfaite.

## 5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

**DECISION : Le Conseil de Ville, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil communal, accorde l'indigénat communal à 8 personnes.**

*[Conformément aux exigences en matière de protection des données (CPDT-JUNE), la présente version du procès-verbal est anonymisée. Les informations détaillées peuvent être demandées au Secrétariat du Conseil de Ville, sous réserve des dispositions applicables en matière de protection des données.]*

## 6. MODIFICATION DU RÈGLEMENT COMMUNAL CONCERNANT LE MONTANT DES INDEMNITÉS VERSÉES AUX AUTORITÉS, JETONS DE PRÉSENCE ET VACATIONS

**Mme Gaëlle Frossard**, PS, informe qu'à la suite de la révision du règlement du Conseil de Ville, le Bureau a été chargé d'adapter les dispositions relatives aux jetons de présence alloués aux membres du Législatif. Dans ce cadre, il a consulté les groupes politiques à plusieurs reprises et établi une comparaison avec d'autres communes de taille similaire pour établir le présent message. Dans le détail, le Bureau propose de préciser pour chaque fonction le montant perçu selon le type de séance. De plus, il suggère deux modifications d'importance, d'une part de doubler les jetons pour les séances plénières ou de préparation de même que l'indemnité de la présidence. Mme Frossard relève que Delémont, dans le comparatif, est la commune où les séances sont les plus nombreuses, d'où la volonté de valoriser l'engagement des élus. Cette augmentation représente un coût annuel de Fr. 20'000.-. La seconde modification concerne la suppression des jetons pour le personnel communal, qui actuellement comptabilise ses heures de travail sans majoration. Le Bureau propose de laisser le soin au Service du personnel de régler ce sujet via le règlement de service, en cours de révision. Son responsable a été impliqué dans la révision des présentes dispositions, tout comme le Conseil communal et la Commission du personnel. Par ailleurs, le Bureau a reçu une proposition de modification émanant de la Commission de la mairie concernant les jetons versés aux commissions communales, qu'elle propose de doubler. Le Bureau ne l'a pas reprise dans son message mais elle peut être débattue.

**Mme Tania Schindelholz**, Alternative de gauche, favorable au doublement des jetons pour les conseillers de Ville pour valoriser leur engagement, propose également de doubler ceux des commissions, ce qui permettra d'unifier les indemnités. De plus, elle suggère de maintenir les jetons pour le personnel communal pour prendre en considération l'inconvénient de fonction généré par la tenue des séances en dehors des

heures de bureau. En effet, si la majoration des heures est prévue, elle interviendra uniquement dès 20 heures, d'où cette proposition de maintien des jetons.

**M. Laurent Crevoisier**, PS, informe que son groupe aura la liberté de vote sur cet objet. Le temps consacré aux séances du Législatif, à leur préparation et à la rédaction des interventions est toujours plus important et justifie le doublement des jetons qui influencera les finances communales dans une mesure très limitée. Toutefois, cette proposition intervient dans une situation critique et n'obtient pas le soutien de l'ensemble du groupe, d'autant que Delémont se situe dans le comparatif dans la fourchette haute.

**Mme Suzanne Maitre-Schindelholz**, PCSI, soutient cette modification réglementaire. Sans s'opposer à l'augmentation des jetons pour les commissions, elle constate un fonctionnement insatisfaisant de ces organes, notamment un manque de suivi par les commissaires, dont l'absence non excusée a parfois provoqué l'annulation des séances, faute de quorum. L'analyse du fonctionnement des commissions, dans le cadre de la révision du ROCM, lui semble prioritaire à une hausse de la rémunération, qui ne contribuera pas à améliorer la situation actuelle. En outre, son groupe refusera la proposition du groupe Alternative de gauche de maintenir les jetons pour le personnel, vu les majorations d'heures prévues.

**Mme Tania Schindelholz**, Alternative de gauche, détaille ses deux propositions comme suit : doublement des jetons de présence pour les commissions communales (présidents et membres, Fr. 100.- au lieu de Fr. 50.-) et octroi d'un jeton de présence au personnel communal lorsque les séances ont lieu en dehors des heures de bureau. Le personnel pourra également comptabiliser le temps consacré aux séances comme temps de travail et prétendre, cas échéant, aux éventuelles majorations de temps conformément aux dispositions réglementaires. Le groupe Alternative de gauche estime la majoration insuffisante, vu son application après 20 heures.

**M. Jude Schindelholz**, PS, rapporte que son groupe se rallie à la proposition du Bureau quant aux indemnités pour le personnel, estimant plus cohérent de régler cette problématique par le biais du règlement de service. De plus, cette alternative offre une solution uniforme pour tout type de séance.

**DECISION : la proposition 1 de Mme Tania Schindelholz de doubler les jetons de présence des présidents et membres des commissions communales est acceptée par 25 voix contre 7.**

**DECISION : la proposition 2 de Mme Tania Schindelholz de maintenir les jetons de présence pour le personnel communal est refusée par 29 voix contre 8.**

**DECISION : la modification du règlement communal concernant le montant des indemnités versées aux autorités, jetons de présence et vacations, avec le doublement des jetons pour les présidents et membres des commissions, est acceptée à la majorité évidente.**

## 7. RAPPORT DE GESTION 2020 DU FONDS DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE EN FAVEUR DES EMPLOYÉS DE LA COMMUNE DE DELÉMONT (FRED)

**M. Damien Chappuis**, maire, précise, parmi les faits marquants de 2020, que le mandat d'organe de contrôle du FRED est toujours assuré par Fidag Audit SA, alors que celui d'expert agréé en prévoyance professionnelle a été attribué dès le 1er janvier à Prévanto SA à Lausanne, auteur du bilan actuariel. Le mandat d'analyse est confié à PPC Metrix. Malgré la crise sanitaire, les rendements ont atteint 3.23 % et le degré de couverture se monte à 111.4 %, alors que le taux technique demeure à 2 %, taux identique pour rémunérer le compte épargne des assurés. Parmi les recommandations de l'expert suivies par le comité, M. Chappuis cite la priorité à accorder à la constitution de la réserve de fluctuation de valeur optimale et l'adoption des nouvelles bases techniques de la LPP 2020. Le Conseil communal suggère donc d'accepter ce rapport et se réjouit de la situation du FRED, en remerciant l'ensemble des collaborateurs impliqués dans la gestion de la caisse de pensions.

**M. Pierre Chételat**, PLR, au nom de la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC), relève l'excellente tenue des comptes et le taux de couverture de 111.4 %. Il remercie le comité pour son travail et recommande d'accepter ce rapport.

**M. Michel Friche**, PLR, acceptant ce rapport, s'interroge sur les éventuelles conséquences pour le FRED si les communes affiliées également à Régiogaz SA quittaient l'institution (- 72 assurés). Ce scénario a-t-il été étudié ?

**M. Marc Ribeaud**, PS, rappelle que de 2009 à 2018, un montant de quelque 2.3 millions de francs a été retiré aux actifs uniquement pour assainir la caisse. Le but étant atteint depuis deux ans, les comptes des actifs ne sont plus ponctionnés en faveur des retraités. M. Ribeaud relève cette évolution positive mesurable et permettant de prendre des dispositions nécessaires si un assainissement s'avérait à nouveau nécessaire.

**M. Damien Chappuis**, maire, estime que le dossier Régiogaz n'aura aucune influence sur le FRED et que les deux affaires ne doivent pas être mélangées. Détaillant les employeurs affiliés à la caisse, il doute que les communes liées à Régiogaz sortent du FRED, d'autant qu'elles devraient s'affilier à une autre institution de prévoyance publique.

**DECISION : le rapport de gestion 2020 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) est accepté à la majorité évidente.**

## 8. CRÉDIT DE FR. 1'360'000.- POUR LA RÉALISATION DE LA PASSERELLE DE MORÉPONT EN LIEN AVEC LE PROJET « DELÉMONT MARÉE BASSE »

**M. Ernest Borruat** rappelle l'acceptation, par le Conseil de Ville, d'un crédit d'études de Fr. 130'000.- visant la construction de trois passerelles. Le présent crédit concerne la dernière à installer à Morépont, remplaçant l'ancienne construction très légère. Le projet *Delémont marée basse* oblige désormais la construction d'une passerelle plus grande, sans entrave pour l'écoulement de la rivière et pour garantir l'ensemble des mesures du projet précité. D'une longueur de 25 m, la passerelle est en Corten, matière qui a subi de très grandes hausses de prix sur les marchés, d'où le coût du crédit. M. Borruat précise que dans deux ans au plus tard, le projet d'écoquartier sera en phase d'achèvement, avec 370 appartements. A terme, un millier de nouveaux citoyens habitant le secteur utiliseront cette passerelle, au sud de laquelle un arrêt pour les transports publics desservant l'écoquartier sera justement créé.

**M. Maël Bourquard**, PS, bien que favorable à la construction d'une passerelle à cet endroit, informe que son groupe refusera ce crédit vu le matériau utilisé. En effet, le recours au Corten ne lui semble pas correspondre aux buts du plan climat et aux objectifs de la Ville pour lutter contre le dérèglement climatique. A son sens, le Législatif ne peut pas déclarer l'urgence climatique et arguer d'un concours d'architecture datant de près de 10 ans pour financer une construction en acier. Le groupe socialiste souhaite une alternative en bois, avec la collaboration éventuelle d'une entreprise suisse d'ingénierie en construction bois récemment installée à Delémont. Du reste, un matériau différent pour cette troisième passerelle n'est pas un argument pour renoncer au bois. Il serait d'ailleurs la preuve de l'évolution de la politique en termes de protection du climat.

**M. Gabriel Villemin**, Alternative de gauche, se réjouissant de cette construction, s'interroge sur sa conception. L'urgence climatique a incité la Ville à s'orienter vers cette voie, par son plan climat notamment, qui doit la guider dans ses choix en optant pour une variante cohérente avec la situation climatique actuelle. Le recours au bois lui semble pertinent et construire une passerelle ne répondant à aucun engagement climatique et n'utilisant pas les ressources régionales est un non-sens pour son groupe. De plus, si les matériaux subissent une hausse de prix, celle du bois est moindre, d'autant que cette ressource est disponible dans la région. M. Villemin suggère donc de refuser l'entrée en matière pour disposer d'une alternative bois, par souci de cohérence.

**M. Michel Friche**, PLR, rappelle les difficultés financières auxquelles la Ville fait face en période de crise covid. Le présent crédit lui semble démesuré, vu son coût pour une passerelle localisée dans un endroit non stratégique en termes de mobilité. A son sens, les habitants du futur quartier n'utiliseront pas cette passerelle, un arrêt de bus devant par ailleurs être prévu à la rue Auguste-Quiquerez. Cette dépense lui semble injustifiée et exagérée. Il souligne que l'utilisation du bois jurassien a fait l'objet de plusieurs débats au Conseil de Ville pour les constructions publiques delémontaines. De plus, réaliser une passerelle dans ce matériau et à cet endroit rappellerait la scierie d'antan, la roue à aube restaurée et installée sur la rive nord de la Sorne en étant le témoin. Cette alternative coûterait probablement moins cher et serait mieux intégrée dans le paysage arborisé de la Promenade des Deux Rivières. M. Friche refuse l'alternative Corten qui traduit selon lui une irresponsabilité malheureuse du Conseil communal et demande un projet économiquement responsable, moins luxueux, moins onéreux et recourant au bois.

**Mme Laurence Studer**, UDC, s'étonne des frais d'honoraires, estimés à Fr. 192'000.- pour une passerelle destinée aux piétons et aux cyclistes, et, d'autre part, de la rubrique divers et imprévus s'élevant à Fr. 90'000.-. Le prix d'une variante bois, bien que Mme Studer y soit favorable, augmentera encore les coûts. De plus, la somme de 1.4 million de francs pour cette construction la stupéfait. A son sens, la Ville a la folie des grandeurs et donne trop de mandats alors qu'elle compte parmi son effectif des ingénieurs et des urbanistes. Elle regrette que la Ville ne se charge pas de l'étude de ce projet.

**Mme Suzanne Maitre-Schindelholz**, PCSI, rappelle la nécessité pour la Ville de fixer des priorités dans ses investissements et se demande si cette passerelle en fait partie. Son coût de réalisation lui semble excessif, alors que Fr. 800'000.- avaient été mis en réserve pour une nouvelle construction. Mme Maitre-Schindelholz s'interroge également sur le choix des matériaux et se demande si une alternative en bois ou en matériaux recyclés ont été étudiés. De plus, comprenant la volonté d'unifier les trois passerelles sur la Sorne, la démolition de celle de Morépont a nui à la mobilité douce et le recours à d'autres habitudes s'est imposé avec

l'aménagement des berges des deux côtés de la rivière. Finalement, Mme Maitre-Schindelholz relève le projet de déménagement de certaines unités cantonales, ce qui remet en question la nécessité d'un accès direct aux bâtiments de l'Administration cantonale alors qu'un arrêt de bus devrait logiquement trouver place à proximité de l'écoquartier.

**M. Olivier Montavon**, PDC-JDC, souligne que la Commission des finances a accepté ce crédit à l'unanimité. Cette passerelle a fait l'objet de discussions en 2015, avec l'argument qu'elle était localisée dans un quartier moins favorisé. Sa démolition a d'ailleurs obligé les habitants à utiliser une route à forte densité de circulation. A son sens, les crédits moins défendus par le Législatif passent en priorité 2. En l'occurrence, la passerelle lui semble indispensable et il trouverait injuste d'y renoncer faute de représentation des habitants de ce quartier au Conseil de Ville. Le groupe PDC-JDC est sensible à l'esthétique des passerelles qui devraient toutes être identiques. Il admet le changement de mentalités survenu ces dernières années et estime que son groupe ne s'opposera pas à l'étude d'une alternative en bois, plus écologique.

**Mme Magali Rohner**, Alternative de gauche, sans douter de la nécessité de cette passerelle, s'interroge sur les matériaux envisagés. Les deux constructions précédentes ont permis d'expérimenter le Corten qui ne permet pas de s'y appuyer sans tacher les vêtements et n'est pas confortable. Renoncer à l'uniformité des trois passerelles en faveur d'une variante plus fonctionnelle ne pose pas problème, d'autant que les trois infrastructures ne sont pas visibles ensemble.

**M. Ernest Borruat** souligne qu'aucune des commissions consultées n'a émis une critique à l'encontre de ce crédit. Par ailleurs, en possession d'une étude pour une passerelle en bois, il informe qu'elle a été écartée en raison de sa cherté. En effet, son coût de réalisation est moins onéreux mais les normes liées à un ouvrage d'art en bois au-dessus d'une rivière, de même que les coûts d'entretien et de contrôle renchérissent le prix, comme le démontera la future étude. M. Borruat s'inscrit en faux par rapport à l'intervention de M. Friche. Ainsi, l'entrée en vigueur des nouveaux TUD au 1er décembre provoquera une augmentation du trafic en ville, en particulier à la rue Auguste-Quiquerez. Dans ce cadre, un arrêt de bus prendra place sur le site de l'actuel écopoint, qui sera déplacé à la hauteur de l'EMS Sorne. Pour rejoindre la gare, une fois les travaux de la route de Bâle achevés, les usagers des TUD prendront le bus au nord de la passerelle de Morépont. Selon la volonté du Législatif, le Service UETP lui soumettra une variante en bois.

**DECISION : l'entrée en matière est refusée par 27 voix contre 5.**

## 9. CRÉDIT D'ÉTUDES DE FR. 220'000.- POUR DÉVELOPPER LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE ROLAND-BÉGUELIN ET DE LA ZONE DE RENCONTRE DE LA VIEILLE VILLE

**M. Ernest Borruat** rappelle que le résultat du concours lancé en 2018 a généré plusieurs désaccords, notamment par rapport à la conservation des arbres. Une fois ce point réglé, bon nombre de citoyens ont accueilli favorablement la variante 2b de ce projet. Aujourd'hui, le Conseil communal souhaite réaliser la variante 2b+, avec le remplacement immédiat des arbres par des plantations de taille moyenne, permettant ainsi de travailler sur cette place en une seule opération en générant une baisse des coûts. Ce crédit permettra de faire un avant-projet pour créer une zone de rencontre (trafic à 20 km/h) pour ne pas péjorer les commerçants mais pour créer une zone de ralentissement. A terme, cette mesure diminuera le trafic de transit et le bruit.

**M. Marc Ribeaud**, PS, relevant les nombreux souhaits exprimés pour cette place, s'interroge sur la surface à disposition pour les terrasses des restaurants et souhaite connaître les spécifications concernant les surfaces dédiées aux enseignes commerciales que le Conseil communal intégrera dans le cahier des charges. De l'avis du groupe, ce critère doit être déterminé et communiqué avant le début de l'étude pour limiter les contestations. La place Roland-Béguelin est une place de rencontre, avec terrasses et restaurants. De plus, la possibilité d'installer un thermoréseau dans un futur poche doit être prise en considération. Les autres aspects de ce réaménagement correspondent pour bon nombre d'entre eux aux attentes du groupe socialiste émises lors de la consultation.

**Mme Laurence Studer**, UDC, se ralliant aux propos de M. Ribeaud, relève toutefois que le coût des études s'élève à Fr. 390'000.- pour cette place. Elle s'étonne que les collaborateurs du Service UETP ne s'en chargent pas, d'autant que l'effectif a augmenté récemment. Elle constate que les concours d'architecture, à l'instar de ceux des Arquebusiers ou de la place Roland-Béguelin, procurent des résultats insatisfaisants pour la population et son mécontentement, outre un gaspillage des deniers publics. Elle invite à changer de procédure, à consulter la population en amont des projets et à impliquer le personnel du service.

**M. Ernest Borruat** estime que la fixation de hautes exigences implique de fait des mandats externes. Si les résultats des concours ne satisfont pas la population, ils ont toutefois le mérite de la mobiliser et de générer des débats sur des sujets qui la concernent. Souhaitant le réaménagement de la place Roland-Béguelin, M. Borruat relève que ce projet se déroule pendant la crise covid mais aussi dans une phase de prise de

conscience des problèmes climatiques, conduisant à sa révision pour le maintien des arbres actuels ou leur remplacement. Ainsi, le personnel d'UETP, vu sa charge de travail en particulier pour le projet d'agglomération, peut conduire les projets de cette envergure mais pas les réaliser.

**M. Marc Ribeaud**, PS, réitère sa question relative à la surface réservée aux restaurants et maintient que cet élément doit faire partie du cahier des charges du projet. L'étude préalable a déterminé de nombreuses attentes pour cette place, pour lesquelles le Conseil communal doit faire une pesée d'intérêts.

**M. Ernest Borruat** indique qu'à l'heure actuelle, l'exploitation de terrasses est définie par des droits acquis, selon contrats annuels avec la Municipalité fixant notamment les surfaces. Aussi, M. Borruat prend l'engagement que l'étude englobera les surfaces actuellement allouées aux terrasses, pour aboutir à la satisfaction la plus large possible de tous les utilisateurs de cette place.

**DECISION : le crédit d'études de Fr. 220'000.- pour développer le projet de réaménagement de la place Roland-Béguelin et de la zone de rencontre de la Vieille Ville est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.**

## 10. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.05/21 - "UNE POLICE DE PROXIMITÉ À DELÉMONT : DES RÉPONSES", PS, MME AGNÈS MAEDER

**Mme Agnès Maeder**, PS, rapporte l'exaspération et la préoccupation de nombreux citoyens face à la dégradation de leur environnement et de leur qualité de vie, provoquée par une accumulation d'infractions, en matière de stationnement notamment, alors que les habitants de la Vieille Ville ne connaissent pas encore les futures conditions de parcage hors murs pour libérer des places de parc en faveur des clients des commerces. Par ailleurs, la vitesse n'y est souvent pas respectée, parallèlement aux nuisances provoquées par les terrasses de restaurants et les espaces publics. Vu le sentiment d'impunité chez certains et d'insécurité chez d'autres, Mme Maeder estime urgent de répondre aux préoccupations des citoyens largement relayées à la tribune du Conseil de Ville ou dans les commissions. Elle invite donc l'Exécutif à faire le point sur leurs requêtes et surtout à imposer rapidement et fermement les actions nécessaires.

**M. Damien Chappuis**, maire, demande en préambule une prolongation de son temps de parole.

**DECISION : la prolongation du temps de parole est acceptée.**

**M. Damien Chappuis**, maire, relève que la présence de la Police ou d'autres services communaux ne peut pas suffire pour mener à bien l'ensemble des actions sur le territoire de la ville. Parmi les neuf interventions législatives citées dans l'interpellation, M. Chappuis souligne qu'aucune n'émet une proposition. Il comprend, en ce qui concerne les terrasses de restaurants, l'exaspération de la population delémontaine, pas uniquement celle de la Vieille Ville. A cela s'ajoutent la problématique liée à la crise covid et l'éventuelle prolongation de l'utilisation des terrasses au-delà du 31 octobre. M. Chappuis rappelle les tâches supplémentaires pour la Police municipale, découlant de Police Synergie. A titre d'exemple, il cite Police secours, où 1'000 cas sont recensés en 2020 contre 20 en 2017. Une rencontre aura prochainement lieu avec la Police cantonale pour débattre des résultats de cette collaboration. Quant aux habitants de la Vieille Ville, nombreux acceptent de stationner leur véhicule hors murs alors que plusieurs collaborateurs de commerces ou de la Commune parquent encore dans ce secteur, où les contrôles pourraient s'intensifier.

L'avenir de la Police municipale doit faire l'objet d'une réflexion ; dans ce cadre, le Conseil communal a décidé de définir les objectifs de cette unité avant de soumettre la révision de son règlement, d'où son manque d'avancement. De plus, pour lutter contre les incivilités et promouvoir le mieux vivre ensemble, le Conseil communal a retenu 83 actions à débattre avant transmission aux autorités compétentes. Vu l'ampleur du phénomène décrit, M. Chappuis est d'avis qu'il doit être mis sur la place publique pour définir clairement les objectifs pour Delémont. A noter encore que l'Exécutif souhaite favoriser la police de proximité plutôt que Police secours, 6'000 heures de travail ayant été consacrées dans ce domaine en 2020. Réaliser les tâches souhaitées implique de donner les moyens à la Police.

**Mme Agnès Maeder**, PS, est partiellement satisfaite et demande l'ouverte de la discussion.
**DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.**

**Mme Agnès Maeder**, PS, prend note des éléments en cours d'aménagement. Consciente que la situation ne peut se régler d'un coup, elle insiste pour faire comprendre l'exaspération des citoyens concernés.

**Mme Laurence Studer**, UDC, en accord avec les propos de Mme Maeder, souligne que malgré les dénonciations d'incivilités depuis de nombreuses années, la situation ne s'améliore pas. Elle comprend l'exaspération de la population mais s'interroge également sur la volonté de développer la ville sans vouloir

régler ces problèmes récurrents. Elle invite à s'atteler à la résolution des incivilités avant d'envisager un agrandissement de Delémont.

**Mme Suzanne Maitre-Schindelholz**, PCSI, relève une aggravation des incivilités depuis quelque temps. La population attend des réponses pour se sentir en sécurité à Delémont. L'intervention policière est indispensable pour maintenir l'ordre et sa présence dans les rues s'impose pour désamorcer des situations conflictuelles. Les incivilités changent et la Police doit s'y adapter et se former à de nouvelles techniques d'encadrement de la population. Augmenter l'effectif ne suffit pas et le groupe PCSI est persuadé que les autorités et la Police municipale trouveront rapidement des pistes pour assurer une situation plus sereine. Quant aux synergies avec la Police cantonale, elles ne semblent pas avoir fait leurs preuves et une redéfinition des activités des deux polices s'imposera, en offrant plus de temps aux agents delémontains pour les actions de proximité.

**Mme Tania Schindelholz**, Alternative de gauche, relevant les incivilités survenant à Delémont, encore trop souvent impunies, regrette les nuisances générées par les automobilistes (stationnement, conduite dangereuse ou non-respect des autres usagers). Elle demande de fixer des priorités afin de les réduire. Elle rappelle également l'idée de disposer, parallèlement au travail de proximité de la Police, d'un travailleur social hors murs, à laquelle le groupe de travail *Mieux vivre ensemble* est favorable, permettant notamment d'agir en amont et de prévenir les nuisances.

**M. Michel Friche**, PLR, salue l'initiative du groupe socialiste concernant cette problématique sensible. Son groupe soutiendra toutes les mesures visant à éliminer les incivilités et autres délits, comme le trafic de stupéfiants qui se déroule dans le quartier de la gare. Ce secteur n'a pas une bonne réputation, ni auprès des Delémontains, ni auprès des visiteurs occasionnels. M. Friche invite à réfléchir sans tarder à une stratégie globale incluant éventuellement une police de proximité, la vidéosurveillance, voire d'autres mesures aux points sensibles. A son sens, la Police, bien que présente, souffre probablement d'un manque d'effectif.

**M. Marc Ribeaud**, PS, indique que la CGVC, à l'époque, avait établi un répertoire des activités de la Police, dont certaines ont subi une augmentation sans commune mesure. Revenant sur les explications fournies par M. Chappuis, il relève que la Police municipale semble ne plus pouvoir réaliser ses tâches de proximité au profit de Police Synergie et il se réjouit des prochaines discussions avec le Canton à ce sujet. M. Ribeaud met en exergue les nuisances occasionnées par les automobilistes non seulement en Vieille Ville mais également au Cras-du-Moulin et dans le quartier de la Gare. Aujourd'hui, un système de détection existe par un radar mesurant les émissions de bruit, dont le Jura pourrait se doter. A son sens, la résorption des incivilités nécessite du personnel, des outils et éventuellement une adaptation de la loi. De plus, M. Ribeaud estime que le personnel des soins à domicile dispose d'autorisations de parcage dont il abuse parfois en stationnant à la journée. Cette problématique doit également faire l'objet de discussions avec le Canton. En définitive, M. Ribeaud suggère une meilleure coordination entre les deux corps de police pour l'obtention de résultats satisfaisants.

**M. Jude Schindelholz**, PS, est d'avis que Police Synergie doit faire l'objet d'une réflexion, qui pourrait aboutir à un constat d'échec. Par ailleurs, les Autorités débattent d'une augmentation de l'effectif policier alors que deux postes supplémentaires ont été créés en 2018. Aussi, avant la création de postes s'impose la définition des tâches de la Police municipale, en mettant l'accent sur l'aspect de proximité, ce qui pourrait induire l'abandon de certaines missions découlant de Police Synergie.

**M. Damien Chappuis**, maire, met en évidence l'unanimité des Autorités exécutive et législative sur ce sujet. Des changements de fonctionnement s'imposent pour régler certains problèmes avant tout développement. La Police doit être plus visible et disposer d'un effectif et de moyens supplémentaires, et ses missions clairement définies. M. Chappuis souligne que Police Synergie découle d'un vote cantonal, obligeant la Ville à répondre aux obligations définies pour les Polices municipales. Il précise que les Polices mènent des actions et arrestations pour réduire les nuisances, même si elles ne sont pas divulguées. A noter que la présence de seulement deux agents la nuit ne suffit pas à répondre aux demandes des citoyens. M. Chappuis apprécie le soutien politique à la problématique des incivilités et compte sur son appui lors d'éventuelles créations de poste parallèlement à la détermination des objectifs de la Police municipale. En conclusion, il indique que le Conseil communal doit les fixer, également sur la base de propositions du Conseil de Ville. Par la suite, la Commission de la mairie pourrait en débattre lors de séances dédiées. M. Chappuis compte sur un engagement conjoint des Autorités, dans un délai court, pour définir des actions rassurant la population et augmentant sa qualité de vie.

## 11. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.04/21 - "ARTISANAT NON GRATA ?", PS, M. DIEGO TOMASELLI

**M. Diego Tomaselli**, PS, est satisfait.

## 12. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.05/21 - "INSERTION DES CHÔMEURS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL, QUE PROPOSE LA COMMUNE DE DELÉMONT ?", PS, MME CLARISSE LEVET MICHEL

**Mme Clarisse Levet Michel**, PS, est satisfaite.

## 13. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

**Ont été déposées**

- **question écrite 2.06/21** - "Dérèglement climatique : après les pluies diluviennes de cet été", Alternative de gauche, Mme Tania Schindelholz
- **motion 5.05/21** - "Gare Sud : faire partir le train de l'innovation à l'heure !", PS, M. Laurent Crevoisier
- **motion 5.06/21** - "La ferme du Neuf-Cul au sec pour Noël", Alternative de gauche, Mme Magali Rohner
- **motion 5.07/21** - "Généralisons le 30 km/h dans les zones résidentielles", PS, M. Maël Bourquard

La séance est levée à 21 h 50.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

| La présidente : | La vice-chancelière : |
|---|---|
| Florine Jardin | Nadia Maggay |

Delémont, le 8 octobre 2021